POLITIQUE **
Jean-Pierre Sueur contre le cumul de mandats

de mandats

Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loire et président

teur du Loiret et président de la commission des lois au Sénat, se positionne pour la limitation du cu-

au Sénat, se positionne pour la limitation du cumul des mandats : « Un engagement a été pris. Il doit être tenu. Ou alors, il

doit être tenu. Ou alors, in ne fallait pas le prendre. » Il justifie cette position par des raisons de principe et pratiques. Si, à l'époque, il trouvait des avanta-

pe et pratiques. Si, à l'époque, il trouvait des avantages à être maire et député, il avoue aujourd'hui qu'il « est bien difficile de cumuler un mandat parle-

« est bien difficile de cumuler un mandat parlementaire qui prend son titulaire à plein-temps et un

mandat exécutif local important (maire d'une grande ville, par exemple, qui occupe également à plein-temps) ». Il connaît

bien la différence puisqu'il a aussi été 11 ans maire sans mandat national. Face aux critiques sur le risque d'être coupé des réalités des collectivités locales Jean-Pierre Sueur

réalités des collectivités locales, Jean-Pierre Sueur rappelle qu'un député ou un sénateur se partage entre Paris et son département (il est donc aussi sur le terrain), et qu'il pourra toujours être conseiller régional, général ou municipal de la conseille de la conseil

pal. Enfin, le non cumul permettra à « un nombre plus élevé de nos concitoyens et concitoyennes » d'exercer un mandat électif.